

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Moselle

COMMUNE de FOLSCHVILLER

L'an **deux mil vingt quatre, le douze décembre**, à **19h00**, le Conseil Municipal de la commune de **FOLSCHVILLER**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Didier ZIMNY**.

Étaient présents : M. Didier ZIMNY, M. Claude STAUB, Mme Stéphanie LATTA, M. Dominique COLANTONIO, Mme Mounia KEHILI, M. Marc GULDNER, Mme Marthe JAKSCH, M. Daniel BESCH, M. Giovanni DALIA, Mme Hélène JACINTO, M. Claude GAUDEL, Mme Marie Laure BECKER, M. Moussa BOUHALLOUFA, Mme Martine ILLY, M. Sahin AKIN, M. Yannick SCHNEIDER, Mme Julie LEMMEL, Mme Delphine DOLVECK, M. Philippe KOEHLER, Mme Giovanna BOYON, Mme Myriam LUKOWSKI, M. Bernard BALLE, Mme Fatiha BAAZI.

Étaient absents excusés : Mme Nicole MATHIEU, Mme Séverine WALQUAN, M. Xavier ENGEL, Mme Olivera SUBOSIC.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Xavier ENGEL en faveur de M. Philippe KOEHLER, Mme Olivera SUBOSIC en faveur de M. Didier ZIMNY.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 23

Secrétaire : Mme Julie LEMMEL.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2024-088 : Adoption du procès-verbal de la séance du 07 novembre 2024

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil municipal est invité à approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 07 novembre 2024.

Adopté à la majorité des membres présents ou représentés à la séance.

25 VOTANTS
22 POUR
0 CONTRE
3 ABSTENTIONS

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2024-089 : Décision modificative n°02/2024

Rapporteur : M. STAUB

Dans le cadre des écritures budgétaires, le Conseil Municipal est appelé à approuver la décision modificative n°02/2024 comme suit :

Un problème informatique est survenu en 2024 lors des paiements des situations de travaux concernant la rénovation de la mairie.

Les mandats émis par le logiciel de comptabilité (Cosoluce) étaient liés à l'opération « 10 » qui concerne ces travaux. Un mauvais paramétrage dans ce logiciel a généré une anomalie dans le Portail Hélios du Service de Gestion Comptable, dans lequel cette opération n'apparaissait pas.

De ce fait, et afin d'éviter les insuffisances budgétaires au chapitre 21 dans l'application Hélios du Service de Gestion Comptable, les crédits budgétaires liés à cette opération doivent être transférés de l'opération « 10 » vers le chapitre 21 pour un montant total de 698 044,00 €.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
21311 (21) - 020 : Bâtiments administratifs	698 044,00		
21311 (21) - 020 - 10 : Bâtiments administ	-698 044,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Adopté

à l'unanimité des membres présents ou représentés à la séance.

25 VOTANTS
25 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2024-090 : Subvention exceptionnelle au FC Folschviller pour l'organisation de la RISING STARS CUP

Rapporteur : Mme KEHILI

Le FC Folschviller a décidé d'accueillir les 11 et 12 janvier 2025, la Rising Starts Cup U12 qui est un tournoi futsal à destination des enfants de 11 et 12 ans.

Cet événement sportif bénéficie d'une visibilité internationale et permet à des équipes du secteur de se confronter à une vingtaine d'équipes parmi lesquelles une douzaine est issue de clubs professionnels comme l'Olympique de Marseille ou le FC Metz.

L'organisation d'une telle manifestation requiert forcément des besoins humains, matériels et financiers c'est pourquoi, nous avons été sollicités afin de participer financièrement à cette opération dont le coût global est estimé à 29 000 euros dont une grande partie est prise en charge par du sponsoring privé.

Par conséquent, il est proposé aux membres du conseil municipal de verser une participation symbolique de **2 000 €** au FC Folschviller, la commune étant d'ores et déjà partie prenante de cet événement au travers de la mise à disposition des locaux et des équipements

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à la séance.

25 VOTANTS
25 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2024-091 : Dénomination de rue

Rapporteur : M. BESCH

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune.

La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des rues et places, il est demandé au conseil municipal :

- d'adopter la dénomination suivante : Rue d'Aling
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à la séance.

25 VOTANTS
 25 POUR
 0 CONTRE
 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2024-092 : Autorisation au Maire d'ester en justice

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil municipal est sollicité afin d'autoriser Monsieur le Maire à ester en justice à l'encontre de l'auteur du post de « Valmont & Moselle-Est info » pour diffamation publique.

Adopté à la majorité des membres présents ou représentés à la séance.

25 VOTANTS
 22 POUR
 3 CONTRE
 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2024-093 : Modification des horaires de travail des agents des services administratif, technique, police municipale ainsi que des horaires d'ouverture de la mairie

Rapporteur : M.COLANTONIO

Vu le Code général de la fonction publique territoriale,
 Vu la saisine du comité social territorial en date du 13 décembre 2024,
 Sur rapport de Monsieur le Maire,

Depuis quelque temps, une demande avait été faite auprès des élus pour une modification des horaires de travail des agents afin qu'ils puissent bénéficier d'un après-midi de libre dans la semaine pour pouvoir se rendre à des rendez-vous médicaux ou autre sans avoir besoin de poser un congé annuel à chaque fois.

Actuellement la mairie est ouverte au public du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Après concertation entre les élus et le directeur général des services, il est proposé au conseil municipal de modifier les horaires d'ouverture de la mairie et de fermer le vendredi après-midi.

Le tableau ci-dessous récapitule les horaires actuels et les nouveaux :

Service	Jours	Horaires actuels		Nouveaux horaires	
		Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Administratif	Lundi	8 h 00 – 12 h 00	14 h 00 - 17 h 00	8 h 00 – 12 h 00	13 h 15 - 17 h 00
	Mardi	8 h 00 – 12 h 00	14 h 00 - 17 h 00	8 h 00 – 12 h 00	13 h 15 - 17 h 00
	Mercredi	8 h 00 – 12 h 00	14 h 00 - 17 h 00	8 h 00 – 12 h 00	13 h 15 - 17 h 00
	Jeudi	8 h 00 – 12 h 00	14 h 00 - 17 h 00	8 h 00 – 12 h 00	13 h 15 - 17 h 00
	Vendredi	8 h 00 – 12 h 00	14 h 00 - 17 h 00	8 h 00 – 12 h 00	
Technique	Période du 01 octobre au 30 avril				
	Lundi	8 h 00 – 12 h 00	13 h 00 – 16 h 00	8 h 00 – 12 h 00	13 h 00 – 16 h 45
	Mardi	8 h 00 – 12 h 00	13 h 00 – 16 h 00	8 h 00 – 12 h 00	13 h 00 – 16 h 45
	Mercredi	8 h 00 – 12 h 00	13 h 00 – 16 h 00	8 h 00 – 12 h 00	13 h 00 – 16 h 45
	Jeudi	8 h 00 – 12 h 00	13 h 00 – 16 h 00	8 h 00 – 12 h 00	13 h 00 – 16 h 45
	Vendredi	8 h 00 – 12 h 00	13 h 00 – 16 h 00	8 h 00 – 12 h 00	
	Période du 01 mai au 30 septembre				
	Lundi	7 h 00 – 12 h 00	13 h 00 – 15 h 00	7 h 00 – 12 h 00	13 h 00 – 15 h 30
	Mardi	7 h 00 – 12 h 00	13 h 00 – 15 h 00	7 h 00 – 12 h 00	13 h 00 – 15 h 30
	Mercredi	7 h 00 – 12 h 00	13 h 00 – 15 h 00	7 h 00 – 12 h 00	13 h 00 – 15 h 30
Jeudi	7 h 00 – 12 h 00	13 h 00 – 15 h 00	7 h 00 – 12 h 00	13 h 00 – 15 h 30	
Vendredi	7 h 00 – 12 h 00	13 h 00 – 15 h 00	7 h 00 – 12 h 00		
Police Municipale	Lundi	7 h 45 – 12 h 00	13 h 00 – 16 h 30	7 h 45 – 12 h 00	13 h 00 – 16 h 30
	Mardi	7 h 45 – 12 h 00	13 h 00 – 16 h 30	7 h 45 – 12 h 00	13 h 00 – 16 h 30
	Mercredi	8 h 00 – 12 h 00		8 h 00 – 12 h 00	13 h 00 – 16 h 30
	Jeudi	7 h 45 – 12 h 00	13 h 00 – 16 h 30	7 h 45 – 12 h 00	13 h 00 – 16 h 30
	Vendredi	7 h 45 – 12 h 00	13 h 00 – 16 h 30	7 h 45 – 12 h 00	

L'agent à temps non complet travaillant au service technique aura des horaires adaptés en fonction des nouveaux horaires établis.

L'adjoint d'animation détaché au sein du service de la police municipale verra ses horaires modifiés également.

Les autres services de la mairie ne sont pas impactés par les changements.

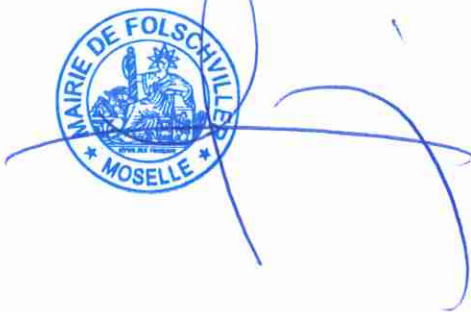
Le conseil municipal décide d'accepter les nouveaux horaires à compter du 1^{er} janvier 2025. Le service du personnel sera chargé de faire les modifications qui en découlent dans le logiciel de gestion du temps et d'en informer les agents.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à la séance.

25 VOTANTS
25 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

Le présent procès-verbal est arrêté en date du 13 décembre 2024.

Signature du Maire, M. Didier ZIMNY



A blue circular official stamp of the Mairie de Folschviller, Moselle, is overlaid with a large, stylized blue ink signature.

Signature du secrétaire, Mme Julie LEMMEL.



A blue ink signature of Mme Julie LEMMEL, consisting of a stylized, looped script.